



PLU Noisy le Roi

À partir de Daniel Vinazza <daniel.vinazza@yahoo.fr>

Date Mer 16/04/2025 14:09

À enquete-publique-urbanisme@noisyleroi.fr <enquete-publique-urbanisme@noisyleroi.fr>

Madame, Monsieur,

Je vous adresse ma requête concernant la révision en cours du PLU de Noisy-le-Roi. Sur la zone UC je m'oppose totalement au désencadrement du nombre de niveaux et à l'augmentation de la hauteur maximale des habitats existants.

Si les options concernant la zone UC sont in fine maintenues dans le PLU, je demande que le point suivant soit souligné et explicité dans le PLU :

« Toute évolution de la copropriété ne peut aucunement relever d'une décision autre que celles des copropriétaires lors d'une assemblée générale extraordinaire. Ainsi, seuls les copropriétaires auront la capacité de décider à l'unanimité des évolutions de la copropriété que ces évolutions portent sur la hauteur des habitats, sur la taille de l'emprise au sol ou sur le taux d'habitats sociaux ».

Cordialement,

Daniel VINAZZA
9 Résidence La Gaillarderie
78590 - Noisy Le Roi